

de droit strict, et que des dames aient jamais été exclues des réceptions à défaut de cet *accessoire* de la toilette, considéré comme indispensable par le colonel Littleton.

En tous cas, nous ne sommes pas en Europe, et si les mœurs de notre société, trop puritaine peut-être aux yeux de certains étrangers, répugnent à ces coutumes européennes, on aurait dû en tenir compte et ne pas froisser, par un acte semblable, des convictions et des goûts respectables. Que le décolletage soit en usage ailleurs, fort bien, mais qu'on n'en fasse pas du moins une règle absolue. Au bal du *Windsor*, on aurait vu beaucoup plus de dames canadiennes-françaises sans cet ordre décadent ridicule du secrétaire privé, lequel doit pourtant connaître assez notre société, puisqu'il a rempli pendant six ans les mêmes fonctions sous lord Dufferin. Faut-il supposer qu'il désire exclure les familles catholiques des salons du nouveau gouverneur-général ?

Pour les messieurs, l'étiquette de *Windsor*, en Angleterre, exige qu'ils soient dégantés de la main droite aux *levers* de la cour. Au *drawing-room* de Montréal, plusieurs visiteurs, qui ignoraient cette règle et arrivaient gantés, reçurent l'ordre, en pénétrant dans le salon de réception, de se conformer à la règle. Passe pour cela. C'est question puérile. Mais il aurait été curieux de voir messieurs les aides-de-camp intimer aux dames qui se seraient présentées en costume décent, de découvrir leurs épaules ou d'avoir à se retirer.

A. GELINAS.

### LA PRINCESSE LOUISE

Voici la généalogie de la princesse Louise jusqu'à Marie Stuart. On peut voir qu'elle n'a guère de sang anglais et peu de sang écossais, puisqu'il faut remonter à Marie Stuart. En revanche, elle a beaucoup de sang allemand :

*Marie Stuart*, reine d'Écosse et de France, exécutée sous le règne d'Elizabeth, épouse de *Daruley Stuart*, son cousin.

*Jacques Ier*, roi d'Écosse et d'Angleterre, fils de Marie Stuart, né 1566, mort 1625. Épouse *Anne de Danemark*.

*Elizabeth Stuart*, fille aînée de Jacques Ier, sœur de Charles Ier, née 1596, morte 1632. Épouse l'électeur palatin de Bavière.

*Sophie de Bavière*, troisième fille d'Elizabeth Stuart, née 1630, déclarée héritière d'Angleterre par le parlement en 1701, morte 1714. Épouse *Ernest de Brunswick-Lunebourg*, électeur de Hanovre.

*Georges Ier*, fils de Sophie de Bavière, né 1660, électeur de Hanovre et duc de Brunswick, roi d'Angleterre 1714, mort 1727. Épouse *Sophie de Brunswick*, sa cousine.

*Georges II*, fils de Georges Ier (1727-1760). Épouse *Dorothee de Brandebourg*.

*Frédéric-Louis*, fils de Georges II, prince de Galles, né 1707, mort 1751. Épouse *Augusta de Saxe-Cobourg-Gotha*.

*Georges III*, fils de Frédéric-Louis (1760-1820). Épouse *Sophie de Mecklembourg-Strelitz*.

*Edouard-Auguste*, duc de Kent, quatrième fils de Georges III, né 1767, mort 1820. Épouse *Louise-Victoria*, de Saxe-Cobourg, veuve du prince de Linange.

*Victoria*, fille unique du duc de Kent, née 1819, reine d'Angleterre depuis 1837. Épouse *Albert-François de Saxe-Cobourg-Gotha*.

*Louise-Caroline*, quatrième fille de la reine Victoria, née le 18 mars 1848. Épouse, le 21 mars 1871 le marquis de Lorne, fils du duc d'Argyle.

### L'HON. PIERRE A. LANDRY

*L'Opinion Publique* est heureuse de pouvoir offrir aujourd'hui à ses milliers de lecteurs dispersés aux quatre coins de la Confédération canadienne, le portrait de l'un des hommes les plus marquants de la race acadienne : l'hon. Pierre A. Landry, commissaire-en-chef des travaux publics au Nouveau-Brunswick.

Né à Memramcook, dans le comté de Westmorland, en 1846, d'une des plus anciennes et des plus respectables familles acadiennes, il se fit remarquer de bonne heure par ses aptitudes et son amour de l'étude. Mais, à cette époque, l'instruction était pour ainsi dire inconnue chez cette race proscrite ; on comptait à peine une école par paroisse, et encore, n'y en-

seignait-on que les premiers éléments. L'objet de cette esquisse avait soif d'instruction, et son père, qui, par sa position de député, son contact journalier avec les classes instruites de la province, sentait plus que tout autre la nécessité de l'instruction pour se frayer un chemin dans le monde et rendre service à ses compatriotes, résolut de l'envoyer à une institution anglaise protestante, où il passa quelques années.

Deux ou trois ans plus tard, nous le trouvons dans la carrière de l'enseignement, où il se distingua par son application et son dévouement.

Enfin, parut au ciel de cette nationalité isolée et inconnue, un soleil nouveau, qui devait la réveiller de sa longue torpeur, la réchauffer ; un phare lumineux destiné à faire éviter à sa barque les écueils contre lesquels elle allait se briser, et assurer son avenir comme race, comme peuple. Le collège *Saint-Joseph* fut fondé, grâce à la générosité du regretté Père Lafrance et au zèle, au dévouement du très-rév. Père Lefebvre, aujourd'hui Provincial de la Congrégation de *Sainte-Croix* au Canada.

Le jeune Landry, qui sentait le défaut de son éducation française, profita de cette belle occasion pour y remédier ; entré au collège à un âge relativement avancé, il se livra à l'étude de sa langue avec ardeur, fit des progrès rapides, et, en 1867, entra au bureau de *Sir Albert J. Smith* pour y étudier le droit. Il fut admis au barreau en 1870, après un brillant examen, et ouvrit de suite à *Dorchester*, chef-lieu du comté, un bureau d'avocat qui devint bientôt l'un des plus fréquentés et des plus populaires du district. Appelé, de concert avec *M. Thompson*, à la défense des prisonniers de *Carraquet*, *M. Landry* déploya des capacités et des talents extraordinaires qui lui valurent les félicitations et la reconnaissance la plus vive des malheureuses victimes de la haine et du fanatisme.

Sentant le poids des années peser sur sa tête, feu *Amand Landry*, qui avait représenté le comté à la Chambre sans interruption pendant vingt-cinq ans, songea à se retirer de la vie publique à la dissolution de la législature au printemps de 1870, et les électeurs acadiens, formant près d'un tiers du corps électoral du comté, voulant conserver la part de représentation dont ils jouissaient depuis si longtemps, jetèrent les yeux sur le jeune Pierre, qui fut choisi à une convention de délégués représentant les diverses localités acadiennes de la division. Acceptant la candidature, il entra en campagne et remporta un beau triomphe, recevant un plus grand nombre de voix qu'aucun des candidats, au nombre de sept. (*Westmorland* a quatre représentants à la Chambre locale.)

Marchant sur les traces de son digne père, il se rangea dans l'opposition dont il devint de suite l'un des plus brillants champions dans la Chambre. Ce fut pendant ce parlement que le gouvernement local, aux abois et perdu dans l'opinion publique par sa mal-administration, crut devoir se relever et refaire sa popularité chancelante en passant la fameuse loi des écoles, proscrivant les catholiques de l'enseignement public, qui bouleversa toute la Confédération.

De concert avec ses collègues de l'opposition, *M. Landry* plaida avec autant de modération que d'éloquence la cause de ses frères, mais ses arguments et ses appels échouèrent devant le fanatisme calculé des hommes du pouvoir.

Aux élections générales de 1874, la campagne, on le sait, se fit sur cette brûlante question dont se servaient si habilement les suppôts de l'administration pour capter les suffrages du peuple, et, comme presque tous les candidats qui osèrent se ranger du côté des opprimés, *M. Landry*, après une lutte brillante et vigoureuse, resta au nombre des vaincus.

Relégué dans la vie privée par cette tourmente politique, il ne perdit cependant pas courage. Comment l'aurait-il pu, quand les électeurs de toutes les nuances, et ceux-là même qui, dans un moment d'excitation et de frénésie, s'étaient tournés contre lui à cause de sa conduite sur la question des écoles, exprimaient ouver-

tement leurs regrets de le voir en dehors de la Chambre où, de l'aveu de tous, il était fait pour briller ?

L'heure de la réhabilitation ne tarda pas à sonner ; aux élections générales de juin dernier, le sentiment public l'appela de nouveau sur les rangs, et, poussé par les agissements d'adversaires peu scrupuleux, qui, ne pouvant l'amener à traiter avec eux, se ruèrent contre lui avec un courage et une ardeur dignes d'une meilleure cause, à contracter une alliance avec trois des autres candidats, il se lança dans l'arène avec une énergie admirable. Pour suivre ses adversaires pas à pas, de bourgade en bourgade, il les terrassa partout de sa parole éloquente et de ses arguments invincibles, et il eut la satisfaction de se voir élire avec ses amis, à une majorité de plus de neuf cents voix.

Un mois plus tard, le gouvernement, en voie de reconstruction, lui offrait, ainsi qu'à l'un de ses collègues de la députation de *Westmorland*, l'hon. *D. L. Hannington*, une place dans le cabinet, que, dans l'intérêt de leurs commettants et de la province, ils ne crurent pas devoir repousser, et il entra au ministère le plus important de l'administration, celui des travaux publics. Obligé par là de retourner devant ses constituants, il fut réélu par acclamation.

Figure douce et sympathique, d'un abord facile, caractère généreux, franc et loyal, esprit lucide et pénétrant, actif et studieux, aussi ouvert que bienveillant, l'hon. *P. A. Landry* a tout ce qu'il faut pour faire son chemin et parvenir aux plus hautes fonctions publiques. Il occupe déjà une belle position au barreau et sur la scène politique ; vous ne le voyez jamais descendre à ces basses personnalités, à ces tirades de mauvais aloi dont les hommes de la tribune donnent trop souvent l'exemple. Il est distingué dans toute sa personne ; en l'apercevant, vous devinez de suite un homme supérieur, d'élite, doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit.

Comme orateur populaire, il a peu de supérieurs ; il a les élans du tribun, la distinction de l'orateur posé et réfléchi. Au premier mot, il s'empare de son auditoire. le subjugué ; il a le don rare de s'insinuer dans les bonnes grâces de ceux qui l'entourent, et, malgré soi, on se sent porté à respecter ses opinions et ses convictions, s'il ne réussit pas à les faire partager. On l'a vu, dans des assemblées politiques exclusivement composées d'adversaires, pour la plupart déterminés d'avance à l'empêcher de parler, braver courageusement la tempête, puis trouver le chemin des cœurs au point de faire tourner la majeure partie de ceux qui étaient venus dans le dessein de lui faire un mauvais parti contre les tapageurs et leur imposer silence. Il excelle surtout dans la langue anglaise, qu'il commande et manie à son gré ; il n'est pas aussi sûr, aussi maître en français, mais il a fait des progrès immenses depuis quelques années, et il peut aujourd'hui tirer son épingle du jeu avec les orateurs canadiens les mieux posés.

L'hon. *P. A. Landry* est appelé à rendre d'éminents services à son pays et à sa nationalité ; sa franchise, sa loyauté, son impartialité, sa bienveillance et son affabilité pour les étrangers comme pour ceux de sa race, ont déjà exercé une influence salutaire sur les rapports entre les différentes nationalités qui se partagent le Nouveau-Brunswick.

DREF.

Nouveau-Brunswick, 5 déc. 1878.

### FEU LE Dr MEILLEUR

Nous regrettons de ne pouvoir publier avant la semaine prochaine le portrait de *M. le Dr Meilleur* ; en attendant, nous reproduisons ce que la *Gazette de Sorel* a écrit relativement à cet excellent citoyen, l'un des derniers de ces anciens Canadiens dont toute la vie fut consacrée au progrès et au bonheur de leur pays :

Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un homme qui a été éminemment utile à son pays, qui s'était dévoué de bonne heure à la belle cause de l'éducation de ses compatriotes, et qui

a tout sacrifié à cette noble tâche. Le *Dr Jean-Baptiste Meilleur* décéda vendredi soir, le 6 décembre courant, à Montréal, au sein de sa famille. Sa carrière était bien remplie en années comme en œuvres : il avait atteint l'âge, aujourd'hui considéré très-avancé, de 82 ans et 7 mois.

Le vénérable *Dr Meilleur* était né en mai 1796. Il avait fait ses études au collège de Montréal, étudié le droit pendant quelque temps, puis l'avait abandonné pour entrer au collège de *Castletown, Vt.*, comme étudiant en médecine. Il étudia aussi la philosophie au collège de *Middleburg, N.-H.* En 1825, il recevait le degré de *M.D., LL.D.* En 1834, il était élu membre du *Bas-Canada*.

Ses premiers efforts publics furent dans la direction de l'établissement d'un département de l'Éducation, et ses études particulières, ses hautes aptitudes, et, peut-être plus que cela, son zèle ardent pour la cause de l'Éducation, lui permirent de rendre de grands services aux législateurs en dirigeant leur travail par des suggestions dont la justesse et le caractère pratique sont aujourd'hui universellement reconnues, bien qu'elles n'aient pas toujours été bien accueillies et que plusieurs d'entre elles n'aient pas été mises à l'épreuve encore aujourd'hui.

Aussi fut-il le premier surintendant de l'Éducation pour le *Bas-Canada*, de 1842 à 1855, et c'est sous son administration que le système de l'Éducation a été formé et a fait les plus grands progrès. Quarante-cinq institutions d'éducation supérieure furent fondées durant cette période.

Le *Dr Meilleur* fut aussi pendant quelque temps chargé de l'inspection des bureaux de poste du district de Montréal, et ensuite registraire provincial à Québec. Depuis un an ou deux, le grand âge avait forcé le vénérable vieillard de laisser ses fonctions, et il allait demeurer à Montréal.

Le regretté défunt était aussi un écrivain de grand mérite. Ses écrits, sérieux et pratiques, étaient marqués au coin de l'utilité. Peu de temps après son admission à la profession médicale, il publia dans le *Journal de médecine*, Québec, plusieurs articles très-intéressants sur la science médicale.

La presse franco-canadienne sous l'Union contient une quantité de productions de sa plume sur divers sujets ayant trait à l'éducation, la géologie, la botanique, l'agriculture, etc.

Dès 1834, il rédigeait l'*Echo du Pays*. Il était l'auteur d'un traité de chimie, d'un cours abrégé de grammaire, d'un manuel des locutions vicieuses, d'un traité de l'art épistolaire, et enfin du *Memorial de l'Éducation*, dont il fit tirer une seconde édition deux ans avant sa mort.

Le *Dr Meilleur* était l'un des fondateurs du collège de l'Assomption. Il était membre de "l'Association américaine pour l'avancement de la science," de la "Société Médico-Philosophique du Vermont," membre correspondant de la "Société Historique du Michigan" et de plusieurs autres sociétés savantes. A la veille de mourir, il recevait, par l'entremise de *M. Archambault*, les honneurs et décorations d'Officier d'Instruction Publique décernés par le gouvernement français, honneurs qu'il partageait du reste avec ses successeurs, les hons. *Gédéon Ouimet* et *P. J. O. Chauveau*.

Le regretté défunt laisse une fille, *Mlle Flavie Meilleur*, et un fils, *M. Aug. Meilleur*, marchand de Montréal. Il était le beau-père de *J. R. Berthelot*, écriv. protonotaire à *Sainte-Scholastique* ; de *L. A. Boyer*, écriv. inspecteur des farines à Montréal, et de *G. I. Barthe*, écriv. avocat à Sorel.

### LÉON XIII

*Léon XIII* est grand, maigre et d'une superbe tournure patricienne. Il a une tête magnifique couronnée de cheveux blanchissants, des traits prononcés, une physionomie d'ascète, quelque chose de marmoré dans l'ensemble de la figure. Son visage est illuminé par un regard très-vif, et son sourire, d'une amabilité si profonde et si maternel, va droit au cœur de ceux à qui il s'adresse. Sa voix est sonore et belle, mais moins puissante que celle de *Pie IX*.

Au moral, le pape *Léon XIII* a la double éloquence de la raison et du cœur. Il est modéré, mais il ne faudrait pas croire qu'il manque de décision.

—Pourquoi, demandait au nouveau pape un cardinal qu'on pourrait nommer, pourquoi avez-vous pris le nom de *Léon* ?

—Parce que, répondit-il, *Léon XII* a été le bienfaiteur de ma famille, et aussi parce que *Léon* signifie lion, et que la vertu qui me sera le plus nécessaire sera la force du lion.

Comme un grand nombre d'Italiens de l'Italie méridionale, le pape ne fait qu'un repas par jour, vers une heure. "Cet homme maigre, à la figure ascétique, est ennemi des richesses de la table, et son menu est beaucoup plus pauvrement composé que celui de grand nombre de bons curés français."